

Inscription sur les listes électorales

FIABILISATION DES LISTES ELECTORALES

Actuellement, 526 électeurs dans le département ne sont rattachés à aucun bureau de vote.

Il est impératif d'attribuer un bureau de vote à chaque nouvel inscrit sur votre liste électorale, au fur et à mesure de leur arrivée sur vos listes, y compris pour les inscriptions automatiques (par exemple : les jeunes).

Une campagne de sensibilisation sur la qualité des adresses des électeurs a été réalisée. Les communes concernées ont reçu un mail leur demandant de corriger le libellé des adresses des électeurs identifiés.

Nous vous rappelons que **les adresses figurant sur les enveloppes électorales sont issues de la case "coordonnées de contact"** de votre logiciel de gestion des listes électorales, et non celles issues de l'adresse de rattachement. Les deux adresses peuvent être différentes.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS DES ÉLECTEURS

Les dispositions de l'article L. 17 du code électoral précisent que *"les listes électorales sont permanentes. Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer à un scrutin, sont déposées au plus tard le sixième vendredi précédant ce scrutin"*.

Pour l'élection présidentielle, la **date limite de dépôt d'un dossier d'inscription sur la liste électorale** est fixée :



sur Internet le mercredi 2 mars 2022 :

<https://www.elections.interieur.gouv.fr/toutes-mes-demarches-electorales/je-minscris-sur-listes-electorales>



en mairie le vendredi 4 mars 2022

Vous pouvez également communiquer en mairie, et/ou via une communication sur votre site internet de la mairie, la possibilité de faire parvenir les demandes d'inscription sur les listes électorales par voie postale ou la possibilité de s'inscrire via le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales.

Les décisions du maire sur les demandes d'inscription effectuées jusqu'au 4 mars seront à enregistrer au plus tard le lundi 7 mars 2022 afin d'assurer l'envoi des documents de propagande à ces nouveaux électeurs.